

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre d'Animation l'Arc-en-Ciel Inc	Numéro de permis 2003892	Date d'inspection Le 29 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie Acamie		Numéro de téléphone (506) 727-6737	
Adresse 295 boulevard St-Pierre Ouest Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	26 août 2022	
Commentaires : Les éducateurs de la garderie doivent avoir un certificat de secourisme générale et de réanimation cardiorespiratoire de niveau C approuvé.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 oct. 2022	
Commentaires : Une nouvelle employée est inscrite au 90 hrs exigé par le gouvernement. Lorsque celle-ci aura complétée sa formation cette lacune sera corrigée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	26 août 2022	
Commentaires : Les éducateurs de la garderie doivent avoir un certificat de secourisme générale et de réanimation cardiorespiratoire de niveau C approuvé et non un cours de secourisme d'urgence. Présentement 4 éducatrices n'ont pas une cours de secourisme général. Il fut recommandé à l'administrateur ainsi que les éducateurs concernés de refaire le cours de secourisme général dans les plus brefs délais. Rappel que les éducateurs de remplacement n'ayant pas de RCR ne peuvent pas être laissé seuls avec les enfants, ceux-ci doivent toujours avoir la supervision d'une éducatrice ayant la formation de secourisme général.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	22 août 2022	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Une surface de protection doit être en place pour tous les appareils d'escalades fixes ou autres structures d'escalade. A l'achat ou à l'installation des modules de jeux, l'installateur ou l'exploitant doit s'assurer que l'installation sont conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou suivre le guide d'installation du fabricant. Il est recommandé que la garderie vérifie auprès du guide du fabricant en ce qui concerne la surface de protection pour la balançoire et la glissade se retrouvant dans le côté des bébés. De plus, il a été recommandé a l'administrateur d'enlever immédiatement les balançoires puisque ceux-ci ne contenaient aucune ceinture de sécurité ce qui fut fait. Il est donc recommandé ne de pas utiliser les modules de jeux jusqu'a ce qu'une surface de protection soit mise en place.</p>			

Commentaires généraux
<p>Rappel que les membres du personnel âgés de moins de 19 ans n'ont pas le droit de s'occuper d'un groupe d'enfants seuls. Ceux-ci doivent être supervisé par une éducatrice âgée de plus de 19 ans.</p> <p>Lors de mon inspection les enfants font des jeux libres avant de partir dehors. De la crème solaire fut placé aux enfants avant sortir dehors. A leur retour de dehors, ceux-ci se lavent les mains, font la séance des toilettes et se préparent pour leurs diner. A mon départ, les enfants sont installés pour la sieste.</p> <p>Discussion avec l'administratrice concernant les RCR, l'affichage des inspections, rapport d'incident, trousse de premier soins, supervision, aire de jeu extérieur ainsi que des procédures d'évacuation et lieux de rassemblement lors des pratiques à feu.</p> <p>RCR : L'administrateur ainsi que les éducatrices de la garderie doivent être titulaires d'un certificat de secourisme général et de réanimation cardiorespiratoire de niveau C valide en tout temps.</p>

original signé par  
Karine Basque

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 juin 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Denise Savoie

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 juin 2022

\_\_\_\_\_  
Date